

Les 3 chambres de Commerce et d'Industrie territoriale d'Alsace : -la [CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MULHOUSE SUD ALSACE](#) / **T** : 03.89.66.71.71 (siège à Mulhouse/68), -la [CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COLMAR ET DU CENTRE ALSACE](#) / **T** : 03.89.72.56.00 (siège à Colmar/68) et la -[CHAMBRE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE STRASBOURG ET DU BAS-RHIN](#) / **T** : 03.88.75.25.08 (siège à Strasbourg/67) fusionnent dans un nouvel ensemble : la CCI Alsace Eurométropole. L'Assemblée générale extraordinaire de la CCI de Région Alsace, qui s'est déroulée le jeudi 21 janvier à Colmar, a acté officiellement ce regroupement. La CCI Alsace Eurométropole prendra officiellement vie le 1er janvier 2017. D'ici là, la nouvelle organisation se mettra progressivement en place pour être prête au lendemain des élections consulaires qui se dérouleront fin novembre 2016. www.mulhouse.cci.fr / www.colmar.cci.fr / www.strasbourg.cci.fr